



RETRAIT DU PROJET DE LOI

Continuons le combat...

Après notre journée d'action du 5 mars, il ne faut pas croire que tout est gagné.

En face, le gouvernement, le patronat et les signataires de l'accord du 11 janvier mettent tout en œuvre, pour que les **Députés** votent la loi.

Affiches disponibles à l'UD →

Cet ANI transformé en projet de loi, facilite les licenciements, permet aux employeurs de baisser les salaires, d'augmenter le temps de travail et de réduire le délai de recours aux prud'hommes pour les salariés licenciés.

Quant aux prétendues avancées, ou sont-elles ?

La surtaxation des CDD : Elle ne concernera que **20 à 30 %** d'entre eux.

Le droit à la complémentaire santé : Il ouvre certes un droit a minima pour les salariés non couverts, mais il amputera le revenu des salariés, qui devront payer **50 %** de cette complémentaire (la moyenne actuellement c'est **43,7%**), et imposera un contrat aux salariés déjà couverts individuellement. Cette mesure, présentée comme la grande avancée du texte, est en réalité le cheval de Troie des assureurs et des mutuelles contre la sécurité sociale.



Selon une étude de l'IRDES (Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé), **92,8 %** des Français bénéficieraient d'une couverture complémentaire santé en 2007. **Selon la DREES** (Direction de la Recherche, de l'évaluation, des Etudes et des Statistiques), la répartition entre les opérateurs serait : **59%** pour les mutuelles, **24%** pour les compagnies d'assurances et **17%** pour les institutions de prévoyance)

Dialogue Social : Le **ministre du travail interpellé par André Chassaigne sur l'accord**

ANI, Michel Sapin répond : « je vous remercie d'avoir souligné cette mention du dialogue social, auquel j'attache beaucoup d'importance. La complémentaire santé pour tous les salariés, dont la moitié sera prise en charge par les entreprises, est une avancée sociale considérable. Il n'y a pas un seul salarié de France, actuellement privé d'une complémentaire santé, à qui vous ferez croire qu'il ne s'agit pas d'une avancée. Je souhaite répondre à la question très importante que vous avez posée sur la représentativité des organisations syndicales. L'accord a été signé, dans le cadre des règles qui prévalent aujourd'hui, par une majorité d'organisations syndicales puisque trois sur cinq l'ont signé. Il est donc incontestable juridiquement et politiquement, même si l'on peut parfaitement en contester le contenu. La loi de 2008, a changé les règles de représentativité. **Le 29 mars prochain,** les résultats définitifs consolidés des élections dans les comités d'entreprise, pour les délégués du personnel, dans les TPE et les chambres d'agriculture seront connus. C'est à partir de ces résultats que nous pourrons juger de ce qui sera ou non, à l'avenir, un accord majoritaire ».

Retraites : Des avancées insuffisantes et une mesure négative au terme des négociations Arrco et Agirc.

L'ultime réunion de négociations s'est tenue le mercredi 13 mars 2013.

Le projet d'accord présenté par la délégation patronale marque une évolution qui montre que le front syndical uni a permis de faire bouger les lignes.

Ainsi, ce projet contient une augmentation des cotisations contractuelles.

Bien que modeste, **+ 0,1 point** en 2014 et **+ 0,1 point** en 2015, cette augmentation devrait permettre une amélioration de la situation financière des régimes tout en améliorant les droits futurs des cotisants.

Cette mesure reste néanmoins insuffisante. Elle ne permettra pas de financer les régimes à la hauteur des besoins, compte tenu de l'augmentation du nombre des retraités. D'autre part, on aurait pu y adjoindre la mise en place d'une modulation des taux de cotisations, pour la part dite « patronale », tenant compte de la situation des entreprises. Celles réalisant des profits importants pourraient contribuer plus que celles qui consacrent une majeure partie de leur valeur ajoutée aux salaires. La modulation tiendrait également compte des politiques d'emplois et de salaire des entreprises. Celles privilégiant bas salaires et précarité verraient leurs cotisations majorées.

Pour la CGT, un point particulièrement négatif demeure. La partie patronale a maintenu la sous-indexation des valeurs de service des points Arrco et Agirc, c'est-à-dire une revalorisation inférieure de 1 point à l'inflation pendant 3 ans (*un peu moins la première année pour l'Arrco*).

La CGT a souligné, dès le début de ces négociations, que cette disposition aurait des conséquences extrêmement néfastes pour les retraités actuels en termes de pouvoir d'achat, mais également pour les retraités futurs. En effet, les valeurs de service du point sont également utilisées pour le calcul des pensions lors du départ en retraite.

Cela apparaît d'autant plus dangereux que le gouvernement n'a pas caché qu'il reprendrait à son compte, si un tel accord était signé, le même type de mesure. Elle serait ainsi étendue à tous les régimes. Si le pouvoir d'achat des retraités était attaqué de la sorte, cela conduirait inmanquablement à une détérioration des conditions de vie de plusieurs millions de retraités. De surcroît, cela ne pourrait qu'aggraver la situation économique du pays.

Le texte est maintenant soumis à signature et la délégation CGT va donc faire part de son analyse et de son appréciation à ses instances qui auront à décider de la position de la Confédération.

Montreuil, le 14 mars 2013

Le 13 mars : La CGT a été auditionnée à la **Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale**, concernant l'ANI (*Lire déclaration ci-jointe*).



Le 14 mars : La CGT était présente à la manifestation européenne à **BRUXELLES**.

15.000 personnes venues de plusieurs pays de l'Union européenne (*Belgique, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Pologne*) ont manifesté jeudi à Bruxelles pour dénoncer les politiques d'austérité, avant le début d'un sommet européen consacré à "la relance".

La manifestation a eu lieu à quelques centaines de mètres du bâtiment du Conseil européen, où les **27** chefs d'Etat et de gouvernement devaient se retrouver à partir de 17h00 pour un sommet jeudi et vendredi.

Revima : **Le mardi 12 mars**, après 3 jours de grève et avoir passé le week-end au piquet de grève, les salariés avaient voté la veille, la suspension du mouvement, suite aux propositions de la direction qui a reculé sur certains points. Depuis les négociations se poursuivent.

Les salariés grévistes avec la CGT restent vigilant et près à « remonter la tente », si les négociations n'aboutissaient pas. A suivre.



Le 15 mars : Les Unions Locales du **Havre, Harfleur, Lillebonne et Fécamp** se rencontrent à 10h, pour envisager les suites à donner au 5 mars.

Le 18 mars : **L'Union Départementale CGT de Seine Maritime** a invité les autres organisations syndicales FO, FSU, UNEF et Solidaires, pour une rencontre, afin d'envisager des initiatives communes, durant ce mois de mars.



Lundi prochain, du 18 au 22 mars, va se dérouler notre 50^{ème} congrès à Toulouse.

A suivre en direct :

www.50congres.cgt.fr



29 délégués de Seine Maritime vont se retrouver pour échanger, débattre

Nous sommes maintenant à quelques jours du 50ème congrès de la CGT.

Un congrès qui va, en cette période, être suivi par beaucoup d'observateurs au-delà de nos syndiqués.

Au-delà de sa préparation, notre congrès va nous permettre de débattre de toutes les questions et sujets qui animent notre société en ce moment, et tracer notre feuille de route pour les 3 ans à venir.

Dès le 26 mars prochain, la CGT, à la sortie de son congrès aura à cœur de mettre en œuvre les décisions adoptées, que ce soit au sujet du projet de loi sur la « sécurisation de l'emploi » ou le dossier des retraites, qui vont être deux dossiers importants au cours de ce 1er semestre 2013.

DELEGUE :

VALLEE LAETITIA :
DUPART JEAN-PIERRE :
POUPIN CHRISTINE :
GERBEAUD ALAIN :
DEFRESNE THIERRY :
BETIER SYLVIA :
SEIGNEUR ELISABETH :
BENETEAU STEVE :
CHRISTOL VERONIQUE :
SENECAL GERARD :
DONA MANUELA :
BARAT ALAIN :
JUAN ANTHONY :
GUERMONPREZ NICOLAS :
VERSTRAETE CHRISTINE :
PREVOST EMMANUEL :
DELAPORTE LAURENT :
FORTIER JACK :
FORTIER YOHANN :
JULIEN JEREMIE :
TETARD ANTHONY :
CAPITAINE AUDREY :
BULEUX VIRGINIE :
BUQUET KATIA :
GHERSA MALIK :
LOTTIN DAVID :
CLATOT JACQUES :
MONLOUP ROLF :
CHATEIL Jean-Philippe :

SYNDICAT :

BNP ROUEN
CHEMINOTS ROUEN
GPN GD QUEVILL
TPF GONFREVILLE
TOTAL NORMANDIE
DARTY ROUEN
CETE NORMANDIE
SILPAC ROUEN
SNEPI ROUEN
CHAPELLE DARBLAY COURONNE
DOUANES LE HAVRE
Energie Rouen
Energie Rouen
Renault Sandouville
RSI
GPMH LE HAVRE
GPMH LE HAVRE
DOCKERS LE HAVRE
DOCKERS LE HAVRE
DOCKERS LE HAVRE
DOCKERS LE HAVRE
GH LE HAVRE
APRE ELBEUF
TX MONTVILLE
TX LE HAVRE
SNVE GD QUEVILLY
TCAR ROUEN
OFF MARINE MARCH LE HAVRE
OFF MARINE MARCH LE HAVRE

FEDERATION :

BANQUES ASSURANCES
CHEMINOTS
CHIMIE
CHIMIE
CHIMIE
COMMERCE
EQUIPEMENT
FILPAC
FILPAC
FILPAC
FINANCES
FNME
FNME
METAUX
ORGANISMES SOCIAUX
PORTS & DOCKS
PORTS & DOCKS
PORTS & DOCKS
PORTS & DOCKS
PORTS & DOCKS
PORTS & DOCKS
SANTÉ
SANTÉ
SERVICES PUBLICS
SERVICES PUBLICS
TRANSPORTS
TRANSPORTS
OFF MARINE MARCHANDE
OFF MARINE MARCHANDE